

« Organisation des 60 heures » dispositif de suivi (2)

Département :	Localité :
Nom de l'école :	Nombre de classes :

Élémentaire : <input type="checkbox"/> Maternelle : <input type="checkbox"/> Primaire : <input type="checkbox"/> Ecole d'application : <input type="checkbox"/>	Ecole rurale : <input type="checkbox"/> Ecole urbaine : <input type="checkbox"/> ZEP/REP/RAR : <input type="checkbox"/> RPI : <input type="checkbox"/>
--	---

1. Votre école a-t-elle mis en place le dispositif d'aide personnalisée ?

Oui (voir a) Non (voir b)

a) Si oui, l'organisation mise en place concerne :

- des élèves en grande difficulté
- des élèves en difficulté passagère
- tous les élèves

b) Si non, motifs de l'équipe :

- refus d'allonger la journée scolaire
- refus de différenciation du temps scolaire entre les élèves
- crainte d'une stigmatisation des élèves en difficulté
- autre(s) :

2. Le dispositif vous semble-t-il avoir eu un effet positif pour les élèves en difficulté ?

- oui
- non
- parfois

3. Sur quels points l'effet positif est-il observé ?

- motivation
- résultats scolaires
- autre(s) :

4. Cette forme d'aide peut être complémentaire de celle apportée par les Rased ?

Oui Non

5. Chiffrez l'efficacité du dispositif, de 0 (pas du tout efficace) à 5 (très efficace).

0 1 2 3 4 5

6. Les familles concernées sont-elles ?

- Plutôt satisfaites
- Plutôt critiques

7. Avez-vous été confrontés au refus de familles concernant ces heures ?

- jamais
- parfois
- souvent

8. En cas de refus quelles raisons ont-elles été invoquées ?

- problème d'organisation familiale
- le dispositif n'a pas répondu à leurs attentes
- autre(s) :

9. Avez-vous fait évoluer, en cours d'année, le dispositif par rapport au projet initial?

- Oui
- Non

10. Si oui, sur quels critères ?

- élèves pris en charge (nature des difficultés)
- moment de la journée
- contenu de l'aide apportée
- arrêt de la mise en œuvre
- autre(s) :

11. Si le dispositif est maintenu à la rentrée 2009, doit-il être reconduit en l'état (60 heures d'aide, sur les 108 heures dégagées par la suppression du samedi matin) ?

- Oui
- Non

12. Si non, les 60 heures devraient-elles être réservées à :

- relations école-famille
- concertation
- formation
- heures d'enseignement pour tous les élèves
- autre (s) :

13. Pensez-vous mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Ecole la question des rythmes scolaires (la proposition de la FCPE pour 4 jours 1/2, par exemple) ?

- Oui
- Non

14. Si vous l'avez déjà examinée, quelle position le Conseil d'Ecole a-t-il adoptée?

.....
.....